



SAINT SORLIN D'ARVES
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
PC N° 0732802501005
PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE TYROLIENNE ET D'UNE LUGE 4 SAISONS
CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE

PREAMBULE

L'association déclarée d'utilité publique Vivre et Agir en Maurienne existe depuis 1998. Dans son préambule, il est noté les orientations suivantes :

- préserver la qualité de l'eau, la nature, la biodiversité
- **sortir du modèle de croissance économique actuel** en réduisant la consommation des biens matériels, les déplacements, le gaspillage du foncier et de toutes nos ressources naturelles.
- **sortir du "toujours plus", "toujours plus vite"** et des valeurs consuméristes basées sur l'insatisfaction.
- contribuer à la construction d'une société durable, mondialement solidaire.....

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Un dossier de demande d'autorisation de défrichement a fait l'objet d'un procès-verbal de reconnaissance des bois, le 16 juin 2025, concluant "qu'il n'existe pas de motif, parmi ceux listés dans l'article L 341-5 du code forestier, de refus de la demande d'autorisation de défrichement déposée par la Commune de Saint Sorlin d'Arves".

Cependant, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), dans la synthèse de son avis (page 3) en date du 8 juillet 2025, pointe du doigt un dossier lacunaire, notamment en ce qui concerne :

- La présentation des variantes étudiées
- Les inventaires floristiques et faunistiques et l'analyse des incidences liées aux perturbations de la faune, la perte de fonctionnalité des milieux, le risque de destruction d'individus. "Plusieurs mesures d'évitement et de réduction sont à préciser et les impacts résiduels sont à quantifier".
- le dossier nécessite d'être complété pour tout ce qui concerne les risques naturels, les nuisances sonores et lumineuses, les déplacements mais aussi l'analyse des effets cumulés présentant l'ensemble des projets distincts (sans lien fonctionnel) du projet d'ensemble préalablement redéfini, ainsi que leurs effets cumulés avec ce projet d'ensemble, sur toutes les thématiques environnementales.
- Le dispositif de suivi doit être renforcé.

LES REPONSES APPORTEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

- Sur le point des variantes étudiées, la réponse du maître d'ouvrage paraît satisfaisante.

- Sur le second point concernant les inventaires faunistiques et floristiques, nous constatons, pour la faune, que de nombreuses espèces sont susceptibles d'être impactées : Enjeu modéré (lézard vivipare, lépidoptère) à fort (pipit spioncelle, traquet moteux, mésange charbonnière, rouge-gorge familier, accenteur mouchet, mésange noire, tétras lyre etc...)

La flore n'est pas épargnée, avec notamment un enjeu fort sur les landes alpines et boréales et les prairies humides et ligotrophes. La rossolis à feuilles rondes est concernée.

Des mesures d'évitement et de réduction sont détaillées par le maître d'ouvrage aussi bien durant la période des travaux que pendant l'exploitation mais ces mesures sont insuffisantes car le risque ne devient jamais nul. Il passe de modéré à faible, notamment pour ce qui concerne les insectes et le tétras lyre.

DE L'AVENIR DU TOURISME EN MONTAGNE ET DES MESURES DE DIVERSIFICATION

A la question de "l'analyse des effets cumulés présentant l'ensemble des projets distincts (sans lien fonctionnel) du projet d'ensemble préalablement redéfini, ainsi que leurs effets cumulés avec ce projet d'ensemble", la collectivité n'apporte pas de réponse.

Or, nous constatons, sur le domaine des Sybelles et plus largement en Maurienne, divers projets de diversification (télécabines remplaçant des télésièges pour permettre un fonctionnement toutes saisons, luges d'été, pas dans le vide, balançoires géantes, tyroliennes et autres attractions diverses et variées) et d'autres constructions de nouvelles remontées mécaniques, retenues collinaires etc....

Cependant, comme le soulignait déjà, le rapport de la Cour des comptes de février 2024 (rapport de synthèse pages 9 à 11) : "Les actions de diversification mises en oeuvre sont rarement adossées à un véritable projet. Réalisées au fil de l'eau, elles tendent souvent à reproduire le modèle du ski, fondé **sur des investissements importants et une forte fréquentation** sans plan d'affaires permettant d'établir leur pertinence économique. Les initiatives des collectivités territoriales sont peu coordonnées entre elles, entraînant **un risque de concurrence entre territoires**. Les actions de diversification se juxtaposent au soutien à la production de neige sans réflexion sur l'articulation entre ces 2 politiques.

Ce même rapport fait état d'une nécessité de gouvernance élargie afin que les stations s'adaptent au changement climatique :

"3 – La nécessité d'une gouvernance élargie et d'une meilleure préservation des ressources naturelles.

- Promouvoir une organisation fédérant l'ensemble des acteurs concernés autour de projets de territoires et d'une gouvernance élargie **permettant de préserver les ressources et de valoriser les espaces naturels.**"

Cette nécessaire gouvernance se trouve aussi dans l'avis MRAE sur le SCOT Maurienne délibéré le 30 juillet 2025 (page 19) : "L'autorité environnementale recommande de se doter, dans les meilleurs délais, d'une gouvernance robuste et de critères transparents de planification du territoire." et dans l'avis FNE 73 sur le SCOT (page 5) du 28 juillet 2025.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

Nous recommandons d'établir un bilan financier des activités similaires existantes en Maurienne (luges d'été à St François-Longchamp et la Norma, tyroliennes à Valloire, Orelle etc...), afin de prévenir l'apparition de nouvelles friches touristiques.

Ce projet, au regard des retombées économiques supposées pour la station de St Sorlin, fait peser un risque de perturbations sur la faune et la flore.

“Le jeu en vaut-il la chandelle ?” Devons-nous systématiquement continuer à détruire notre environnement pour créer des activités ludiques qui ne seront même pas rentables économiquement ?

Pouvons-nous considérer ce projet comme une solution d’avenir, comme une compensation à la disparition de la neige ?

Nous militons pour que la nécessaire adaptation des stations de sports d’hiver au changement climatique fasse l’objet d’une réflexion au moins, au niveau du territoire Maurienne.

Ceci, afin de mettre en place de vrais projets de diversification (y compris en dehors du tourisme) qui feront de nos montagnes, un espace à vivre et non un terrain de jeu et un lieu de consommation toujours plus effrénée.